

Votation citoyenne : le débat sur la loi travail a enfin lieu avec les salarié-es

L'intersyndicale a décidé d'organiser une votation citoyenne sur la loi travail, sur les lieux de travail, de vie et d'étude. L'objectif : alors que le gouvernement essaye d'imposer la loi travail par la force, en refusant négociation et débat parlementaire, permettre aux salarié-es, privé-es d'emploi, jeunes et retraité-es de débattre de son contenu et de ses dangers et de donner leur avis.

Plus de 700 bureaux de vote sont d'ores et déjà recensés sur tout le territoire (voir le site votationtravail.fr), et de nombreuses votations ont déjà eu lieu. Dans l'entreprise, la votation permet aux salarié-es qui n'ont pas toujours la possibilité de participer aux grèves et aux manifestations de faire entendre leur refus de ce projet de loi. Les précaires, intérimaires, prestataires ou salarié-es de PME ont été nombreux à faire entendre leur voix. De même pour les ingénieurs, cadres et techniciens, à qui, au prétexte de responsabilité professionnelle, on refuse souvent toute liberté d'expression.

À titre d'exemple :

- 3500 ingénieurs, cadres et techniciens du secteur de l'énergie (EDF, ENGIE, RTE, centrales nucléaires...) ont déjà participé à la votation, sur 36 sites différents. 68% d'entre eux ont exigé le retrait de la loi travail. A noter notamment la votation organisée auprès des cadres du siège d'ENGIE (376 votants), des sites de Recherche et développement d'EDF, organisée avec la CFE CGC, la CFTC,

FO et Solidaires (469 votants)

- La centrale nucléaire de Chinon 763 votants (92% pour le retrait) et celle de la Hague avec 543 votants (91% pour le retrait)
- KME Brasse (61), PME de la métallurgie, avec 150 votants soit 50% des salarié-es, qui ont été 98% à exiger le retrait de la loi travail
- Les sites de Sopra Steria à Colomiers (31), 131 votants (93% pour le retrait)
- La DCNS à Cherbourg, où la direction a essayé d'empêcher que le vote ait lieu en envoyant un huissier ! Résultat, 680 salarié-es ont voté, dont 89% pour le retrait
- Dans la ville de Gardanne où 1050 citoyen-nes ont voté en centre ville
- Au centre des finances publics de Besançon, où 93 agents ont voté (89% pour le retrait)
- Le CHU de Vannes, avec 112 votants (99% pour le retrait)

La votation est organisée jusqu'au 28 juin, date à laquelle des remises seront organisées sur tout le territoire. Cette votation démontre, contrairement aux discours du gouvernement et du patronat, que le rejet de la loi travail est toujours aussi large. C'est le gouvernement qui est minoritaire, pas la mobilisation !